

canadien (Government of Canada Awards) et a demandé que le nombre de bourses originellement prévu pour l'année en cours soit maintenu. La partie canadienne a regretté que cette mesure ait été rendue nécessaire par des considérations budgétaires. Les deux parties sont tombées d'accord pour rechercher des possibilités de solution intermédiaire.

Les deux parties ont discuté de l'imposition prélevée sur les bourses Alexander von Humboldt par les autorités fiscales canadiennes. La partie canadienne a promis de réexaminer cette question avec les autorités fiscales canadiennes.

Les deux parties ont estimé que les programmes de travaux de vacances pour étudiants constituaient un enrichissement des relations culturelles germano-canadiennes, et exprimé l'espoir que ces programmes puissent être maintenus au niveau actuel malgré les difficultés de nature technique survenues à l'occasion.

Les deux parties ont confirmé le succès du travail fourni par la chaire d'études allemandes et européennes à l'Université de Toronto et se sont déclarées favorables à la poursuite de ce projet. La partie allemande a fait part de certaines difficultés de financement et a prié la partie canadienne de s'employer à obtenir un engagement financier du gouvernement pour assurer la poursuite à long terme de ce projet. La partie canadienne a accepté d'examiner cette question de concert avec le gouvernement de la Province de l'Ontario.

4. Les études canadiennes en République fédérale d'Allemagne; propagation de la langue et de la culture allemandes au Canada
- 4.1 La partie canadienne a donné un aperçu de son programme de promotion des études canadiennes dans les établissements d'enseignement supérieur allemands, comportant notamment: